

LIFT: ascenseur pour un futur métier

De la septième à la neuvième année scolaire, tous les élèves de l'établissement La Sarraz-Veyron-Venoge participent à la JOM (Journée Osez tous les Métiers) consistant à côtoyer un parent sur sa place de travail durant huit heures. C'est la seule expérience annuelle mettant en rapport ces jeunes et le monde professionnel.

Avec LIFT, le nouveau programme mis en place depuis cette année, les élèves de 10^e et 11^e (les deux dernières années de la scolarité obligatoire) ont la possibilité d'effectuer des stages en entreprise en dehors des cours habituels. C'est un gros progrès qui donne la possibilité de choisir en meilleure connaissance de cause un futur métier.

LIFT s'adresse aux élèves désirant intégrer le monde du travail et risquent de rencontrer des obstacles pour y parvenir. Aujourd'hui en vigueur dans toute la Suisse, cette sensibilisation permet aux jeunes d'acquérir des compétences sociales et professionnelles, ainsi qu'une expérience pratique. Des acquisitions qu'ils pourront faire valoir lors de la recherche de places d'apprentissage. Elle donne aussi la possibilité d'intensifier la collaboration entre l'école et le monde du travail, jusqu'ici moins visible. Ce sont les professeurs qui désignent les jeunes pouvant participer à ce programme. Certains ont besoin d'être soutenus, d'autres n'osent pas trop se lancer dans quoi que ce soit, paralysés qu'ils sont par leur timidité. Il appartient ensuite à ces élèves et à leurs parents de s'engager ou pas. Si oui, ils acceptent de passer une partie de leur temps libre au travail plutôt qu'avec les copains. Pas forcément évident. Mais lorsqu'on sait que 10 à 15% des jeunes sortant de l'école obligatoire ne trouvent pas de place d'apprentissage faute de motivation ou de résultats scolaires suffisants, l'expérience de LIFT est une aubaine. «Un élève qui a l'occasion d'expérimenter le monde du travail peut passer du statut de spectateur à celui d'acteur de son avenir» est-il écrit sur le prospectus vantant ce projet. On ne saurait mieux dire.

Bien lancé

A l'école de La Sarraz, les élèves sont informés par Stéphanie Gugler, une enseignante au bénéfice d'une formation de coach ayant pour tâche d'expliquer le processus et de suivre les participants lors d'ateliers où les problèmes ou difficultés rencontrés sont exposés. Marc Angeloz, doyen, se charge pour sa part de la coordination dans l'école. Quant aux relations avec les entreprises, elles sont du ressort de Jean-François Meylan, municipal. Un autre référent, patron ou employé désigné pour cette fonction, s'occupe du jeune dans l'entreprise. Les contrats sont de 3 mois avec une présence régulière et obligatoire chaque semaine pour une période de 2 à 5 heures. Ainsi, quatre stages sont possibles dans l'année, avec autant d'occasions de tester divers métiers si souhaité. Pour l'instant, trois élèves ont saisi cette opportunité à La Sarraz, élèves qui comptent bien poursuivre

l'expérience jusqu'à la fin de leur scolarité l'an prochain. Ce qui n'empêchera pas une nouvelle volée de jeunes d'entreprendre cette formation en 2016 et ainsi de suite. Symboliquement rémunérés (5 à 8 francs l'heure) par les entreprises, ces stagiaires peuvent ainsi se familiariser graduellement avec le monde du travail et ses codes, tout en développant des compétences sociales et professionnelles qu'ils pourront faire valoir plus tard. Car s'ils ne poursuivent pas forcément un apprentissage dans l'une des entreprises fréquentées, les références ainsi obtenues sont souvent le sésame pour un contrat d'apprentissage.

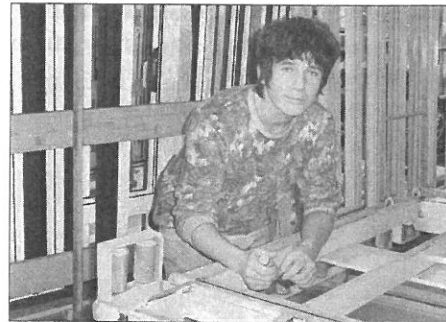
Moult avantages

Pour les entreprises, LIFT peut représenter une chance. En mettant à disposition leur savoir-faire et de leur temps pour les jeunes, cela leur permet d'initier des collaborations avec la génération future et d'apprendre à connaître d'éventuels futurs apprentis. En Suisse, quelque 1000 jeunes profitent actuellement de cette offre. Ils seront plus du double l'an prochain, l'effet boule de neige se produisant rapidement. Une enquête menée par l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle confirme ces résultats positifs, mais révèle également certains points faibles. Le manque de volonté des jeunes, la difficile acquisition de places appropriées ou l'absence de soutien des parents sont souvent citées, ce qui démontre la longueur du chemin encore à parcourir pour optimiser ce projet. Toutefois, par le biais de cette immersion dans l'univers professionnel, ces filles et ces garçons se rendent davantage compte de l'utilité de l'école. Ils se prennent mieux en charge, progressent en autonomie et en communication avec le monde adulte. Certains même ont trouvé plus de sens à leur quotidien et se sentent plus utiles au sein de notre société. Ce qui les met automatiquement sur une pente favorable au niveau scolaire. Se revaloriser, prendre de l'assurance, retrouver confiance en soi, voilà quelques arguments extrêmement positifs découlant de l'application de cette passerelle entre école et entreprise. Acteurs de leur avenir, ces jeunes abandonnent rarement une fois inscrits à LIFT. Ça prouve, s'il en était besoin, le bien-fondé de cette démarche.

www.projet-lift.ch

Les entreprises intéressées par une collaboration avec l'école dans le cadre de LIFT peuvent prendre contact avec le doyen Marc Angeloz (collège de La Sarraz, tél. 021 557 85 75).

Nolan Marrone
chez Zurbuchen Frères SA, Eclépens



Découvrir des métiers en faisant des stages est très intéressant. Ça nous fait sortir un peu de l'école et on voit le monde du travail. Depuis un mois que je suis là, j'ai appris comment se fabriquent portes et fenêtres tout en me confortant dans mes capacités manuelles. J'apprécie la gentillesse des gens qui m'entourent ici, c'est une grande boîte, il y a beaucoup de monde, mais on prend le temps de s'occuper de moi. Faire un apprentissage dans cette branche? Pourquoi pas! Mais j'aimerais encore confronter mes aptitudes à la menuiserie, à la construction métallique et au métier de monteur des voies aux CFF. En faisant cette expérience, je me rends compte de l'importance de bien travailler à l'école, de surtout être bon en maths et en géométrie. Pour le moment, ça va bien, mes notes sont satisfaisantes. Je pense que ces stages m'aideront dans la recherche d'une place d'apprentissage. Mais je sais aussi que tous les patrons ne se basent pas forcément sur les notes obtenues à l'école, mais surtout d'avoir des apprentis dignes de confiance, débrouillards et crocheurs. C'est ce que j'essaie de démontrer ici. Lorsque l'on grandit, on se rend compte que le travail est plus important que d'aller jouer avec ses amis.

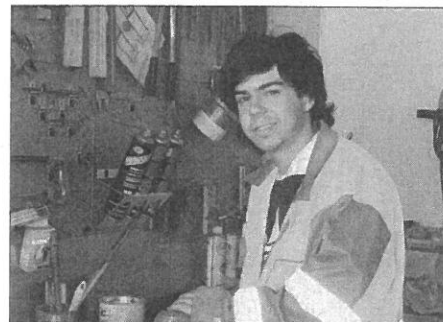
Dora Lourenço De Almeida
à la garderie Calimero, La Sarraz



J'ai été un peu étonnée qu'on me choisisse. Je ne savais pas que cela existait à La Sarraz et ce fut une bonne surprise. Ce d'autant plus que ce premier stage correspond au métier que j'ai envie d'apprendre. J'arrive à la fin de mes trois mois et j'ai découvert que c'était vraiment ma

vocation. Ce qui ne m'empêchera pas de tenter d'autres expériences de ce genre dans le domaine des fleurs ou de la pâtisserie si je trouve un patron qui joue le jeu de LIFT. Cette épreuve m'a donné de la confiance en moi, en mes capacités. J'appréhendais de commencer et au bout de deux semaines, ça allait tout seul et je me suis mise à beaucoup aimer ce que je faisais. Aider les petits enfants à faire leurs devoirs, par exemple, c'est génial et ça m'a motivée. J'ai vaincu là une certaine timidité et je me sens prête, maintenant, à faire des offres à n'importe quel patron. Moi qui ne connaissais rien aux rapports professionnels, n'ayant jamais eu l'occasion de me frotter à ces milieux, je me sens très à l'aise et lorsque je sortirai de l'école, je n'aurai certainement pas de problème pour trouver une place d'apprentissage après avoir appris tout ça. Si c'était à refaire? Sans doute que je me surpasserais à l'école. J'ai déjà de bons résultats, mais j'aurais pu faire encore mieux.

Rafael Ferreira Leite
à la voirie de la commune de La Sarraz



Découvrir des métiers en accomplissant des stages, c'est vraiment une bonne idée! Ça me donne des opportunités pour voir ce que je vais faire plus tard et je compte bien en effectuer d'autres. Dans l'électricité et la mécanique notamment. A la Voirie où je suis depuis deux mois maintenant, je découvre un aspect méconnu de la commune et c'est très intéressant. Que ce soit à l'atelier ou à l'extérieur, le travail est varié et ça me plaît bien. Je suis content d'avoir été sélectionné à l'école, je considère cela comme un privilège. Certes, il fallait avoir la motivation nécessaire pour consacrer du temps à cela au lieu de le passer avec mes copains. Mais expérience faite, les trois heures que je passe chaque mercredi après-midi dans le cadre du programme LIFT sont très enrichissantes. Auparavant, je n'osais pas trop parler avec les gens. Je suis devenu beaucoup moins timide grâce à ce stage. Je pense que cela va m'aider pour trouver une place d'apprentissage mes années d'école terminées. En tout cas, cela m'a montré qu'il fallait se donner à fond à l'école pour exercer le métier que l'on souhaite par la suite. Car sans bonnes notes, il n'y a pas d'apprentissage.



Arnaques à la location d'appartements!

La Police cantonale vaudoise entend sensibiliser les personnes qui cherchent un logement, les arnaques à la location d'appartements étant en recrudescence. Les offres aussi alléchantes que malhonnêtes foisonnent sur les divers sites internet spécialisés dans la location/vente d'appartements.

Depuis quelques mois, la Police cantonale vaudoise constate une nouvelle recrudescence d'escroqueries commises dans le domaine de la location d'appartements. En effet, des escrocs font paraître sur différents sites spécialisés des annonces en relation avec la location de logements dans le canton de Vaud, ou à l'étranger pour les périodes de vacances. Prétextant l'occupation du logement en raison d'un départ de Suisse, de la fin des études de leur enfant ou de toute autre raison fallacieuse, ils mettent en location des appartements dont ils prétendent être les propriétaires ou leurs représentants. Ces filous n'hésitent pas à s'arroger des titres d'avocat ou de notaire. Ils annexent à leurs cor-

respondances nombre de clichés flatteurs à leur propos. Soyez vigilants lors de vos recherches d'appartements et parlez-en à vos proches. Quelques réflexes vous permettent d'éviter une mauvaise expérience, sans oublier que votre bon sens reste la meilleure arme!

Comment détecter ce genre d'arnaque?

- Ces logements sont généralement dans un standing moderne.
- Les loyers sont anormalement modérés pour de tels objets.
- Les escrocs exigent un versement, par avance, du montant d'un ou plusieurs loyers à titre de réservation. Cette opération est demandée via des sociétés de transfert de fonds. Ils vont jusqu'à proposer une visite et sollicitent passablement d'informations par retour de courriel (copie de pièce d'identité, revenus mensuels, etc.).
- Des fautes d'orthographe et de syntaxe sont présentes.

Comment se prémunir?

- Renoncer à toute location lorsqu'il est demandé au potentiel «locataire» de verser des arrhes à l'étranger via des sociétés de transfert de fonds.
- Ne jamais transmettre une quelconque copie de pièce d'identité ou numéro de compte bancaire via Internet. Ces coordonnées peuvent servir aux escrocs pour commettre d'autres méfaits. Dès lors, il y a lieu de porter une attention particulière lors de la recherche d'un logement via les sites internet; les escrocs parvenant parfois à modifier des annonces initialement authentiques. Cependant, les objets proposés sont bien plus onéreux dans la réalité, voire n'existent tout simplement pas. Les auteurs de ces délits agissent principalement depuis l'Afrique. En cas d'annonce douteuse, il est judicieux de prendre contact avec le propriétaire du site internet afin que celui-ci effectue les contrôles nécessaires et la supprime s'il s'avère qu'elle est frauduleuse.

Nouveau Règlement du Conseil communal

Quelques articles du règlement du Conseil communal ont subi des modifications et d'autres ont été ajoutés. Voici les principales évolutions entre le Règlement de 2006 et le nouveau, entré en vigueur le 12 mars 2015.

Art 19a: (disposition nouvelle) Les membres du Conseil, de la Municipalité et de l'administration communale ne doivent ni accepter, ni solliciter, ni se faire promettre des libéralités ou d'autres avantages directement ou indirectement liés à l'exercice de leur fonction, que ce soit pour eux-mêmes ou pour des tiers. Font exception les libéralités ou les avantages usuels de faible valeur. Par faible valeur, il est entendu des cadeaux de fin d'année, les repas offerts à l'occasion d'invitations etc. L'application du code pénal (art. 172 ter) prévoit une limite à 300 francs.

Art 45: Le premier alinéa existe déjà, mais mérite d'être rappelé à savoir que les commissions ne peuvent valablement délibérer que si la majorité de leurs membres sont présents aux séances. Sont rajoutés à cette disposition les alinéas 3 et 4 à savoir que les commissions doivent délibérer à huis clos en règle générale à la Maison de commune. Les décisions sont prises à la

majorité absolue des membres présents. Le Président de la commission prend part au vote. En cas d'égalité des voix, son vote est prépondérant.

Art 53: (disposition nouvelle) Un membre du Conseil ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter. Quant à l'application de cet article, une demande de précision a été adressée au Service des communes et du logement. Il n'y a pas encore de jurisprudence sur cette disposition. Toutefois, cet article doit s'appliquer restrictivement et seulement dans la mesure où le lien personnel ou matériel est particulièrement évident et direct.

Art. 83: (disposition nouvelle) Il est fait mention que des groupes politiques peuvent être créés au sein du Conseil. Comme cela est effectivement le cas, cette disposition est rajoutée, tout en n'étant pas contraignante. Enfin, la disposition très sympathique et typique de notre bourg, à savoir que la cloche sonne avant l'heure fixée pour le Conseil communal sera maintenue. C'est notre huissier, M. Olivier Pierren qui se charge d'exécuter cette disposition en faisant sonner 55 fois la cloche du Temple (un coup par Conseilier) un quart d'heure avant l'heure fixée.

Art 50: Les membres du Conseil absents et non excusés lors d'une séance de Conseil communal peuvent être frappés d'une amende. Cette disposition sera rappelée sur les convocations.